

LES RÉALISATIONS EN 2017



ÉDITO

Dorénavant, chaque année je vous ferais un état des lieux de l'action municipale, le plus exhaustif possible, afin de vous rendre compte de l'évolution de notre cadre de vie comme j'ai pu le faire, les années précédentes, lors de la cérémonie des vœux.

En 2017, de nombreux chantiers ont débuté. Certains s'étalant sur quelques mois d'autres sur quelques années. Ces aménagements sont nécessaires à l'attractivité de notre ville mais également essentiels pour notre «bien vivre» en général.

Vous rendre compte de l'orientation et de l'évolution de l'action municipale en termes d'investissements et de travaux, c'est l'objectif de ce numéro spécial. Il est question des grands projets mais aussi des améliorations du cadre de vie en général.

En 2017, le nouveau Plan Local d'Urbanisme a été approuvé en conseil municipal. Il sera porteur du développement de Marseillan afin de bâtir ensemble le futur pour nos enfants, nos petits-enfants.



La ville de demain sera tournée vers le futur mais gardera son esprit de village d'aujourd'hui ; avec une efficacité économique, en maintenant une équité sociale, en préservant notre qualité environnementale.

Sur ce dernier point, un Stop Pub à positionner sur votre boîte aux lettres pour dire « non aux prospectus publicitaires » et faire ainsi un geste pour la préservation de notre environnement vous est distribué avec ce magazine ainsi qu'un magnét vous rappelant les n° d'urgence à composer en cas de nécessité. Ce dernier est à garder à portée de main !

Yves Michel

Maire de Marseillan

Vice-président de Sète Agglopolè Méditerranée



LES GRANDES RÉALISATIONS

La requalification du port.....	4
La réhabilitation de l'église.....	5
La clause sociale.....	5
La gendarmerie.....	6
L'école Denis Bardou-Maffre de Baugé.....	7
Le Centre de loisirs.....	7

LA VOIRIES & LES ESPACES PUBLICS

La rue Achille Maffre de Baugé.....	8
L'Avenue Victor Hugo et la rue de la Plage.....	8
Les courts de tennis.....	9
La rue des Belles.....	9
Le rond-point de la route d'Agde.....	9

MARSEILLAN-PLAGE

Le parc locatif.....	10
L'avenue de Bacchus.....	10
Le chemin de l'Airette.....	11

LES INVESTISSEMENTS

Le Glutton.....	12
Le nouveau bus.....	12
La balayeuse.....	12

L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

Le Plan Local d'Urbanisme.....	13
L'Agenda 21.....	14
Le stationnement en centre-ville.....	15
La réorganisation de la Police Municipale.....	15
L'opération façade.....	16
La réinstallation des BioHut.....	17

LES RÉALISATIONS DE L'AGGLOPÔLE

Le bassin d'orage.....	18
La Zone d'Activités Économiques.....	19
Les bornes de recharge pour véhicules électriques.....	19

LES RÉALISATIONS EN 2017

Cette brochure est éditée par la Mairie de Marseillan :
Service Communication
1 rue du Général De Gaulle - 34340 Marseillan
Tél. : 04 67 77 97 10 - www.ville-marseillan.fr

Directeur de la publication : Yves Michel

Rédaction, photos, graphisme & mise en page : Service Communication

Fabrication & impression : Pure Impression - 34130 Manguio

Impression sur du papier 135g - PEFC - Tirage à 5000 exemplaires



1^{ÈRE} TRANCHE DES TRAVAUX DE LA REQUALIFICATION DU PORT

Les travaux ont débuté à l'automne 2016 avec la 1^{ère} tranche. Pour rappel il s'agit, en premier lieu de réparer le soubassement des quais ayant subi les affres du temps et les rudes soumissions dues aux tempêtes, dans le respect de l'histoire et de la sensibilité écologique de la lagune et de ses abords. Des barres de béton ont été ancrées dans les quais avec un comblement des affouillements, également en béton, le tout consolidé par des nappes de ferrailage et recouvertes par les pierres de basalte d'origine.

Sur la partie visible, un béton bouchardé a été mis en œuvre. L'aménagement de l'espace a également été repensé avec un mobilier urbain s'intégrant parfaitement au paysage sans en dénaturer son authenticité tout ceci afin d'en faire un lieu de promenade agréable et incontournable.

La 2^{ème} tranche a débuté en octobre 2017 au bout du port rive gauche ainsi que le réaménagement de la voirie de la rue du Pradet qui permettra une modification de la circulation et la piétonisation de l'ensemble des quais.

Montant total des travaux : 5 100 000 €

Financements :

- Ville de Marseillan - 48%
- Conseil Régional - 19%
- Sète Agglopolé Méditerranée - 26%
- Conseil Départemental - 7%

RÉHABILITATION DE L'ÉGLISE, UN CHANTIER PATRIMONIAL DEVENU NÉCESSAIRE

L'église St Jean-Baptiste, l'un des plus beaux témoignages de notre passé remontant au XIII^{ème} siècle, connaît un sérieux coup de neuf. D'importants travaux de rénovation ont débuté en 2017 avec la 1^{ère} tranche qui englobe la restauration des maçonneries extérieures des parties sud et ouest ainsi que la révision des vitraux.

Et pour 2018, la tranche 2 a débuté avec la restauration des peintures murales de la chapelle de la Vierge et celles de l'abside, et la mise en place du nouveau système de chauffage par air diffusé.

Montant total des travaux de la 1^{ère} tranche : 832 500 €

CLAUDE SOCIALE POUR L'INSERTION DES DEMANDEURS D'EMPLOI LONGUE DURÉE

La Municipalité a mis en place, en partenariat avec la MLI, une politique de cohésion sociale en intégrant dans les marchés publics de travaux une clause d'insertion. Concrètement, la Municipalité fixe dans le cahier des charges de certains de ses appels d'offres, les objectifs d'insertion professionnelle au même titre que des contraintes de technicité ou de délais.

La clause sociale permet à des personnes rencontrant des difficultés socioprofessionnelles de saisir l'opportunité d'un marché public de travaux, pour s'engager dans un parcours d'insertion durable, via la mise en situation de travail auprès des entreprises choisies.

Quelques applications de ce processus sont en cours sur les chantiers de travaux dont celui de la piétonisation du port. La plupart des entreprises prestataires concernées savent répondre à ce type d'exigences sociales et elles ont accueilli sans difficulté ces nouveaux collaborateurs.





GENDARMERIE

La nouvelle gendarmerie de Marseillan accueille la fois à la brigade territoriale et la brigade nautique. 27 gendarmes et leurs familles y sont logés. Elle accueille 2 unités : la brigade de proximité de Marseillan et la brigade de proximité de Florensac. Sa compétence couvre les communes de : Marseillan, Florensac, Vias, Pomerols, Bessan et Pinet. Elle est intégrée dans le groupement de gendarmerie de l'Hérault.

Elle est implantée à la frange de l'urbanisation de Marseillan, le long du chemin des Belles, point de départ des futurs aménagements urbains de Marseillan.

Lieu de travail et de résidence, la gendarmerie est composée de 2 parties distinctes :

- Les locaux administratifs et techniques ainsi que les logements.
- La partie « activités » est en première ligne avec un accès direct sur l'espace public pour être rapidement repérée. Les logements occupent la partie arrière du terrain.

Dans la continuité du chantier, le chemin des Belles et le rond-point des Amants ont bénéficié de travaux de rénovation.

Montant total des travaux : 6 400 000 €

Financements :

- Ville de Marseillan - 85,5%
- État - 14,5%

NOUVELLES CLASSES ÉLÉMENTAIRES

C'est aussi l'un des grands chantiers du second mandat. Les travaux ont débuté en juin 2017. Dans le courant du mois d'avril, un nouveau bâtiment modulaire sera installé sur la droite entre l'école et la nouvelle cantine. Un terrain multisports sera également aménagé au-dessus du nouvel édifice. A la rentrée 2018, les élèves intégreront des locaux plus adaptés et plus modernes.

En marge de ce chantier, durant les vacances d'été les services municipaux ont procédé à des travaux et aménagements à l'intérieur de l'école Bardou-Maffre de Baugé : bureau du directeur, agrandissement de la salle informatique et réaménagement de la salle des professeurs.

Montant total des travaux : 2 490 000 €

Financements :

- Ville de Marseillan - 89,5%
- Conseil Départemental - 4,5%
- Sète Agglopolé Méditerranée - 5,5%
- Réserve Parlementaire - 0,5%



AMÉNAGEMENTS AU CENTRE DE LOISIRS

Au printemps 2017, la Municipalité a fait d'importants investissements au centre de loisirs du Gourg de Maffre : armoires, chaises, lits pour les tout-petits, préfabriqué climatisé pour les plus grands et clôture qui sécurise l'ensemble du site.

Montant total des travaux : 5 500 €





AMÉNAGEMENT DE LA RUE ACHILLE MAFFRE DE BAUGÉ

Avec l'installation de nouveaux commerces avec terrasses, il a été décidé de piétonniser cette rue avec notamment l'installation de bornes rétractables. Afin de garder une cohérence avec le cœur de ville, un revêtement en pavés a été réalisé sur toute la zone avec la création d'un caniveau également pavé. Une très belle réalisation harmonieuse.

Montant total des travaux : 106 700 €

SÉCURISATION DE L'AVENUE VICTOR HUGO ET DE LA RUE DE LA PLAGE

Sur l'avenue Victor Hugo, il a été créés deux plateaux traversant, le premier au niveau de la résidence Claude Goudet et le second de la rue de la Plage. Cette avenue a également bénéficié d'une requalification avec la création de places de stationnement et la réfection des trottoirs et de la chaussée. Ces travaux s'inscrivent dans les actions conduites par la municipalité pour améliorer la sécurité des riverains :

- renforcer le pluvial au niveau de la rue de la Plage
- réduire la vitesse des usagers de la route,
- rendre plus sûre la traversée piétonne en offrant de meilleures conditions de sécurité et de commodité,
- sécuriser le carrefour.

Montant total des travaux : 281 500 €

Financements :

- Ville de Marseillan - 88%
- Hérault Energie - 12%





LIFTING DES COURTS DE TENNIS

Une réfection de qualité, avec la reprise de la couche de fond, puis l'installation d'une résine et d'une couche de peinture. Les grillages de clôture ont été intégralement changés et les accès techniques modifiés.

Montant total des travaux : 80 500 €

RUE & ROND-POINT DES BELLES

Permettant un accès direct à la gendarmerie ainsi qu'à de nombreuses habitations, la rue des Belles et le rond-point qui la précède ont bénéficié d'une refecton en profondeur.

Montant total des travaux : 580 000 €



ROND-POINT DE LA ROUTE D'AGDE

Le rond-point de la route d'Agde à lui aussi eu droit à un lifting, exit les plantations qui demandent un arrosage régulier et place à des plantations élaborées selon les principes des jardins secs méditerranéens : un rond-point écologique.

Réalisation en interne : 8 100 € (matériaux)





PARC LOCATIF

Les 45 chalets ont été inaugurés vendredi 26 mai 2017 lors du weekend anniversaire des 70 ans de Marseillan-plage. La gestion du parc a été transférée à la société Cap Fun également gestionnaire des deux campings situés à l'entrée de la station balnéaire. Les locataires des nouveaux bungalows pourront bénéficier des installations de loisirs des deux structures proches. Une dizaine de bungalows restent en gestion municipale. Et une quinzaine sont dédiés aux travailleurs saisonniers.

Montant total des travaux : 6 000 000 €



AVENUE DE BACCHUS

L'avenue de Bacchus, qui permet notamment l'accès au parc locatif, a subi des travaux au niveau de la voirie principale ainsi qu'au niveau des diverses allées. Un enrobé bi-couche est désormais réalisé pour permettre une meilleure circulation.

Montant total des travaux : 75 200 €



CHEMIN DE L'AIRETTE 2^{ÈME} TRANCHE

Dans la continuité, la 2^{ème} tranche des travaux du chemin de l'Airette suit la dynamique de restructuration de la station balnéaire. Cette portion intègre l'agrandissement des trottoirs, la création d'un plateau traversant et la continuité de la piste cyclable. La rue est désormais à sens unique de circulation, étroite pour limiter la vitesse sécurisant ainsi les nombreux piétons qui y évoluent durant toute la saison estivale. Une zone de place de stationnement de livraison a été prévue, régie par une borne horaire. Une fontaine à eau par jet a été mise en place ainsi qu'un mobilier urbain à l'image de l'avenue de la Méditerranée assurant ainsi une unité visuelle et esthétique commune à ces réaménagements.

Montant total des travaux : 702 800 €

Financements :

- Ville de Marseillan - 60%
- Sète Agglopolè Méditerranée - 40%





NOUVEL OUTIL DE NETTOYAGE

« Glutton® », à prononcer « glouton » : c'est le nouvel équipement dont s'est dotée la Ville, pour faire disparaître les saletés des trottoirs et voiries. Cet aspirateur électrique (autotracteur) de déchets urbains possède un tuyau d'un diamètre de 125 mm suffisamment large pour avaler tous les types de déchets. C'est au printemps 2017, que les deux machines ont fait leur apparition dans nos rues.

Omnivore, le Glutton aspire canettes, mégots, papiers, déjections canines, feuilles..., que ce soit sur les trottoirs, dans les rues, sur les places publiques, les marchés ; Il s'utilise sur tout type de sols (béton, pavés, pelouse, cendrée, sable,...) et permet un volume d'activités et des passages plus fréquents pour les équipes en charge du nettoyage urbain, d'où un gain en matière de propreté publique.

Coût total : 35 908 €

NOUVEAU BALAYEUSE

La propreté des voiries reste une priorité pour la Municipalité ! Cette balayeuse aspiratrice compacte se faufile partout pour nettoyer efficacement chemins et trottoirs, bords de routes, parking, entrées de caves, escaliers, etc. Sa maniabilité permet au chauffeur de se concentrer avant tout sur la qualité du balayage.

Coût total : 180 200 €



NOUVEAU BUS

Ce transport est essentiellement dédié aux périscolaires, aux enfants inscrits à l'ASLH [centre de loisirs] pour les sorties du mercredi et des vacances scolaires, à la Maison des Jeunes et de la Culture et à l'Olympique Marseillanais.

Coût total : 149 800 € (en 14 mensualités)



PLAN LOCAL D'URBANISME

Le P.L.U. a été approuvé par Délibération du Conseil municipal le 4 juillet 2017. Il est désormais applicable sur la totalité du territoire.

La philosophie générale du Plan Local d'Urbanisme de Marseillan repose sur la maîtrise de l'urbanisation dans le respect des prescriptions du SCOT. L'objectif est de réglementer les constructions et de s'en tenir aux territoires de la commune déjà occupés ou qui vont l'être très prochainement, de susciter le renouvellement urbain (urbaniser les secteurs en friche au sein du tissu urbain existant) et de prévoir les espaces nécessaires à de nouveaux quartiers pour répondre aux besoins des Marseillanais et de nouveaux habitants.

Le PLU est consultable dans son intégralité sur le site de la Ville : www.ville-marseillan.fr



Le PLU englobe plusieurs secteurs géographiques sur lesquels sont prévus des projets d'importance qui vont s'échelonner sur les 15 ans à venir :

- Au cœur de ville et aux Mougères il n'y aura pas de modifications majeures
- Le quartier du Port/Cave coopérative fera l'objet d'un aménagement urbain (habitat et commerces et /ou services en pieds d'immeubles). Le premier à sortir de plusieurs programmes d'aménagement terre sera le projet « Marine Spirit ».
- Les extensions urbaines Ouest : la commune de Marseillan prévoit une extension urbaine à l'ouest et au sud-ouest de la ville, sur des terres agricoles, située en continuité et délimitée ou ceinturée par le tracé du futur boulevard urbain.
- Le secteur « Pioch Pomiès », à vocation économique et commerciale
- Deux ZAC : 1/Le secteur « Pioch de Pire », à vocation principale d'habitat et d'équipements publics par la création d'environ 700 logements et 2/Sur le secteur de Belvèze et Belles avec 250 logements qui permettront de respecter les objectifs du SCOT sur le sujet des extensions dédiées à de l'habitat.
- Les extensions urbaines de l'Argentié au sud de Marseillan-ville, à proximité de l'étang de Thau. Ce secteur est destiné à accueillir de l'habitat. Il s'agit notamment d'aménager de manière cohérente ces franges urbaines, constituées de friches agricoles, en s'appuyant sur le réseau de voiries déjà existant : 60 logements environ sur des hauteurs identiques aux secteurs avoisinants.
- La pointe des Onglous et le Canal du Midi. Ce site fait l'objet d'un « Plan de Référence et de Mise en Valeur » dont la présente Orientation d'Aménagement et de Programmation du PLU reprend les grands principes d'aménagement.
- Piochcougioul : ce quartier est classé en zone N naturelle. En effet la Ville a l'obligation de rendre compatible le PLU avec le SCOT qui classe ce quartier dans une coupure d'urbanisation au titre de la loi Littoral, ainsi qu'en cœur de nature terrestre. Ce quartier devient donc au PLU inconstructible
- Zones Agricoles et Domaines : La zone A comprend des parcelles sources de richesses biologique, agronomique, économique et paysagère dans laquelle les terrains doivent être réservés à l'exploitation agricole. La zone A est strictement protégée et la vocation de cette zone est réaffirmée pour l'avenir.

AGENDA 21 VALIDÉ

L'élaboration de l'Agenda 21 est une démarche de réflexion et d'actions partagées. Sa construction s'est faite à travers différents temps de concertation et de mobilisation autour du projet. Des réunions d'information et de concertation ont été organisées afin de réaliser une véritable construction collective du projet. Cinq défis ressortent après l'analyse des 13 thématiques du diagnostic partagé. Ces défis sont une feuille de route pour la mise en place d'actions concrètes.

Défi n°1 : Un bien-être et un bien vivre ensemble

- Recréer de la vie de quartier
- Rassembler autour de la diversité culturelle
- Renforcer la solidarité
- Développer les échanges intergénérationnels

Défi n°2 : Des ressources et patrimoines préservés

- Préserver les ressources naturelles
- Lutter contre l'appauvrissement de la biodiversité
- Sensibiliser et éduquer à la protection de l'environnement

Défi n°3 : Des mobilités douces et responsables

- Renforcer la place des déplacements doux
- Développer les transports en commun
- Favoriser une conduite éco-responsable
- Améliorer l'accèsibilité pour tous du territoire

Défi n°4 : Une économie locale et responsable

- Dynamiser le centre-ville et ses commerces
- Développer l'agriculture de proximité
- Valoriser les produits locaux
- Responsabiliser les acteurs économiques

Défi n°5 : Agenda 21 des jeunes

- Réduire les situations de précarités des jeunes
- Favoriser leur montée en compétence
- Relancer le dialogue et l'action des jeunes
- Favoriser une jeunesse éco-responsable

Pour l'année à venir, 12 actions ont été sélectionnées pour démarrer le projet. Solidarité, échanges, lien intergénérationnel, lutte contre le gaspillage, déchets, mobilité et découverte du monde sont au programme. Ce projet est le vôtre, venez le découvrir sur le site de la ville ou au fil des mois sur le magazine municipal !





SÉCURITÉ

L'action municipale en termes de sécurité a permis ces dernières années de réduire de manière conséquente la petite délinquance et les incivilités sur la commune avec notamment la réorganisation du service de la police municipale et des investissements complémentaires humain et matériel :

- Quatre caméras dites « piéton ». Ces caméras sont portées par les agents grâce à un harnais et permettent d'enregistrer son et image à l'occasion d'une intervention.
- La création de brigades spécialisées ; Cette organisation permet une optimisation du déploiement des effectifs, un meilleur niveau de présence sur le terrain, facilitant, notamment, la réactivité, l'ilotage et la police de proximité.
- La création d'un poste d'adjoint au Chef de police municipale.
- L'achat de vélos afin de renforcer la mobilité et la réactivité des agents sur notre territoire communal qui figure parmi les plus grands territoires des communes de moins de 10 000 habitants [37 km²].

STATIONNEMENT OPTIMISÉ

C'est en étroite collaboration avec les commerçants du cœur de ville que les places de stationnement ont été entièrement repensées et réglementées pour favoriser l'attractivité commerciale du centre-ville, fluidifier la circulation, optimiser la rotation sur les places de stationnement et ainsi favoriser l'accès aux commerces, aux administrations et au patrimoine de la ville.



OPÉRATION FAÇADE

La ville de Marseillan est dotée d'un centre ancien riche en histoire et d'un patrimoine architectural important qu'il fallait revaloriser. Depuis 2015, la Municipalité a lancé l'opération qui accompagne et soutient financièrement les propriétaires désirant ravalier les façades de leur maison. Evidemment, il existe quelques conditions : ces subventions sont accordées aux propriétaires dont les façades sont visibles depuis le domaine public et entrant dans deux périmètres définis au préalable par les élus. Le centre urbain prioritaire subventionné à 50% et la périphérie de celui-ci subventionné à 35%.

Les ravalements contribuent à la requalification esthétique des façades, à l'amélioration du cadre de vie et du paysage urbain, à la redynamisation commerciale et également à la valorisation de l'image de la ville dans son ensemble.

49 façades subventionnées soit 574 750 €



PROTECTION DE L'ÉCOSYSTÈME

En partenariat avec la société Ecocéan, l'Agence de l'Eau et le Département, La Ville de Marseillan a réinstallé en mars 2017 les abris « Biohut » dans ses 2 ports pour redonner la fonction de nurserie à certaines zones modifiées par l'homme.

Pour rappel, 90 modules Biohut® avaient été placés en 2014 sur la commune. Ces habitats artificiels devaient contribuer à préserver les stocks de poissons en protégeant les post larves vulnérables face aux prédateurs très nombreux dans le milieu marin.

En novembre 2016, les cages ont été sorties de l'eau afin d'analyser la situation des habitats et procéder à un comptage minutieux des différentes espèces qui s'y trouvaient. Au total, plus de 16 000 individus et 35 espèces de faune marine ont été identifiés par l'équipe scientifique d'Ecocean.

Montant total des travaux : 85 000 €

Financements :

- Agence de l'Eau - 50%
- Conseil Départemental - 20%
- Ville de Marseillan - 30%





BASSIN D'ORAGE ET POSTE DE RELÈVEMENT

Création d'un bassin d'orage sur la place du Théâtre ; une réalisation de Sète Agglopolé Méditerranée. Cette réalisation permet le désengorgement des installations déjà existantes mais non suffisant des bassins de rétention d'eau de pluie. Ceci afin de limiter voire d'éliminer les écoulements des eaux de pluies qui engendraient régulièrement une pollution de la lagune de Thau.

Le bassin d'une profondeur de 6 m et d'une capacité de 2200 m³, permet de garder ce volume pendant les épisodes pluvieux, et ensuite de le pomper vers le lagunage ce qui évite un déversement dans l'étang. De ce fait, le volume transité est devenu plus important ce qui a conduit à augmenter la capacité du poste de relèvement situé sur la promenade de la belle Scribote, qui reprend les nouveaux volumes de la ville ceci afin d'assurer une décantation des matières et limiter les débits pour éviter les débordements.

Montant total des travaux : 4 410 000 €

Financements :

- Agence de l'eau & FEDER - 68%
- Sète Agglopôle Méditerranée- 32%





LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FAIT PEAU NEUVE

Le territoire de Sète Agglomération Méditerranée réhabilite les Zones d'Activités Économiques de son territoire afin de les rendre plus attractives, mais également pour attirer des entreprises et pérenniser leur présence.

Le parc d'activité « Massilia » se situe dans la Zone Industrielle. Il accueille 37 entreprises, soit 249 emplois. Les travaux ont démarré en septembre 2017 avec la rénovation des chaussées, des accotements, des terre-pleins, des équipements de sécurité, de la signalétique et des éclairages. Divisé en trois phases, le chantier se terminera au printemps.

Montant total des travaux : 1 233 000 €

UN TERRITOIRE ÉCO-MOBILE

Deux bornes ont été installées par le Syndicat Hérault Energies, chargé du déploiement des bornes sur le département et financées par Sète Agglopôle, Hérault Energies et l'ADEME.

- Une borne à Marseillan-ville sur le parking du théâtre à proximité de la gare routière
- Une borne à Marseillan-plage sur le parking situé en face de l'office de tourisme.

L'abonné muni d'un pass peut badger sur la borne et charger son véhicule. Il paiera par prélèvement mensuel.

L'utilisateur occasionnel utilise l'application REVEO sur son smartphone. Il paie à chaque session de charge.

Une utilisation simplifiée, grâce à ce réseau régional, les abonnés bénéficient d'un service simple et harmonieux : un seul badge pour l'ensemble des 900 bornes.

Un site internet : www.reveocharge.com, l'utilisateur peut connaître l'emplacement et la disponibilité de la borne la plus proche.

Montant total des travaux : 13 200 €

Financements :

- Sète Agglopôle Méditerranée- 50%
- Ademe - 50%





+ D'INFOS + DE PHOTOS + DE CHIFFRES

WWW.VILLE-MARSEILLAN.FR